

Compte rendu de réunion de conseil du Lundi 9 Novembre 2015

Présents : Bernard ROHOU, Nathalie KERVERN, Laurence BLANCHARD, Françoise CAUDAL-LE BARS, Christelle CHEVANCE, Kate HUSBAND, Alain KERBIRIOU, Maximilien LE FEUR, Louise-Anne LE GAC, Gilles LE GALL, Michel LE GALLO, Ludovic L'HOPITAL, Michel MENGUY.

Excusés : Eric CHARROY (Procuration à Alain KERBIRIOU)
Stéphane MORZADEC

Secrétaire de séance : Nathalie KERVERN

Avant de rappeler l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil sur le compte-rendu de la précédente séance : pas de remarque, compte-rendu adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 - Tarifs Assainissement
- 2 - Subvention Ecole Publique Gouarec
- 3 - Frais de scolarité Plouguernevel
- 4 - Subvention Comité des Fêtes
- 5 - Organisation Course cycliste
- 6 - DM Budget
- 7 - Intercommunalité
- 8 - Mutualisation des services intercommunautaires
- 9 - Devis onduleur
- 10 - Travaux au cimetière
- 11 - Talus chemin des écoliers
- 12 - Limitation de vitesse à 30km/h
- 13 - Cérémonie du 11 novembre
- 14 - Elections du 6 décembre
- 15 - Arbre de Noël
- 16 - Projet exploration minière
- 17 - Infos sur travaux routiers
- 18 - Questions diverses

1 - Tarifs Assainissement

Les tarifs assainissement comprennent

- la taxe de raccordement : 750€ payable en 3 fois.
- l'abonnement : 95€.
- la consommation : 1€/m³ d'eau consommé
- la taxe de modernisation : 19% de la consommation.

La taxe de modernisation suscite quelques interrogations de la part du conseil. Odile explique à l'assemblée que cet argent ainsi perçu est ensuite redistribué sous forme de subvention lorsque des travaux sont réalisés sur le réseau.

Les tarifs ainsi présentés sont adoptés à l'unanimité.

2 - Subvention Ecole Publique Gouarec

Madame HUARD, directrice de l'Ecole Publique de Gouarec informe par mail la mairie que son établissement organisera une classe transplantée au Centre Régional d'Initiation à la Rivière de Belle-Isle-en-Terre du 15 au 18 mars prochain et sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle de la part des communes où résident les enfants concernés. 10 enfants de la commune de Plélauff sont concernés par ce séjour. Dans un passé récent, le montant attribué pour de telles activités était de 35€ par enfant, il est

proposé de le majorer à 40€ et donc d'allouer une subvention de 400€ à l'Amicale Laïque de Gouarec.
13 voix pour – 1 abstention

3 - Frais de scolarité Plouguernével

Un courrier de la mairie de Plouguernével stipule qu'une participation aux frais de scolarité, à hauteur de 500€ par enfant, âgé de 3 ans et plus, sera demandée aux communes de résidence de ces derniers.
Une réponse favorable est, à l'unanimité, apportée à cette requête.

4 - Subvention Comité des Fêtes

Lors de sa séance du 10 février 2015, le conseil municipal de Plélauff avait alloué une subvention de 160€ au Comité des Fêtes. Le versement de cette subvention avait cependant été conditionné au débalisage des circuits de randonnée après la manifestation. Cette sollicitation ayant reçu une suite favorable de la part de cette association, rien ne s'oppose donc au versement de la dite subvention.

D'autre part, le samedi 11 avril 2015, la commune de Plélauff avait eu le plaisir et l'honneur de voir arriver sur son territoire Monsieur Renaud Labrunie qui effectuait un périple « vélodyssée » au profit de « leucémie-espoir ». Très sensible à cette cause, la municipalité avait tenu à y apporter son soutien en lui remettant par l'intermédiaire du Comité des Fêtes un chèque de 50€. Une subvention équivalente avait été allouée au comité des fêtes lors de la séance du mardi 14 avril, subvention qu'il convient donc de régulariser.

Adopté à l'unanimité

5 - Organisation Course cycliste

La commune de Plélauff a été sollicitée par l'ECR de Rostrenen pour l'organisation d'une course cycliste

But : Organiser une course cycliste dans la commune

Apporte du spectacle sportif, réunit les habitants de la commune et plus

Fait connaître la commune

Permet d'organiser autour de cette prestation : buvette, casse-croûte etc.

Que faut-il mettre en œuvre pour réaliser une telle course :

- S'entourer d'une organisation pour gérer les actions et pré-requis sécuritaires et administratifs.
- Disposer de bénévoles
- Prévoir un budget (coût prévisible Comité de Bretagne 428€..)
- Assurance à prendre pour la durée de la course
- Trouver des lots, coupes pour les gagnants auprès des Banques, Magasins, Annonceurs
- Rémunérer un arbitre pour réglementations de course
- Mettre en place un podium (genre camion bâché) avec marches d'accès
- Prévoir un speaker (160€/200€)
- Prévoir sonorisation (existe à l'ECR)
- Organisation administrative supportée par l'ECR
- Mettre en place des protections telles que barrières, ru balise, ballot de paille
- Protection des carrefours routiers et mise en place d'éventuelles déviations
- Prévoir Pub avec annonceurs (démarcher) la liste des engagés est établie au dernier moment
- Déclarations de la course à la préfecture (assurée par l'ECR) et autres préalables
- Prévoir véhicules d'ouvertures et autres moto + voiture balai
- Aspect sanitaire serait assuré par l'ECR
- Prévoir un brancard au cas où

Pour quel circuit ?

Quelle distance ?

À Quelle date (calendrier déjà bien calé à l'ECR) entre Février et mi-October au plus tard

Quel jour (ce peut être un vendredi soir en belle saison)

Quelle durée : compter sur 2h30 à 3h00

Circuit possible : par exemple Bourg Plélauff, canal, Kerauter, Pont Melvez

Sens à définir (plutôt en montant le bourg pour le spectacle)

Une analyse très attentive de cette proposition amène le Conseil Municipal à préciser sa position : favorable sous réserve que cette manifestation soit organisée par une association. La municipalité de Plélauff apportera tout le soutien qu'elle pourra prodiguer à cette organisation.

6 - DM Budget

Le logiciel de gestion a été affecté au compte 2183, or comme il s'agit d'un logiciel dissocié, il convient de l'inscrire au compte 2051. Un crédit de 3000€, prélevé sur le compte 2318 sera affecté au compte 2183.

Adopté à l'unanimité

7 - Intercommunalité :

Le conseil est amené à se positionner sur la proposition de fusion des intercommunalités présentée par Monsieur Le Préfet qui suggère une fusion de la CCKB avec CALLAC-Argoat. Il s'avère que CALLAC-Argoat est totalement opposée à ce projet en conséquence de quoi, le Conseil Municipal de Plélauff ne voit l'intérêt de se rapprocher d'une communauté qui ne veut pas de nous. La proposition de Monsieur Le Préfet n'est donc pas acceptée. (Cf annexe)

12 contre 2 abstentions

8 - Mutualisation des services intercommunautaires

Le projet de mutualisation des services intercommunautaires, transmis à l'ensemble des conseillers avant la réunion, n'appelle pas de remarques particulières. Une mutualisation descendante de services tels que l'organisation des TAP, la mise à disposition de broyeurs de végétaux ... existe déjà.

Le projet de délibération présenté par la CCKB est accepté 13 voix pour, 1 abstention.

9 - Devis onduleur

Suite vraisemblablement à un problème électrique, la batterie de l'onduleur installé en amont de l'ordinateur du secrétariat a été endommagée. Deux devis ont été présentés, l'un de 97,25€ pour le remplacement de la batterie, l'autre de 193,60€ pour le remplacement de l'ensemble de l'appareil avec une garantie de 2 ans.

La seconde proposition, à savoir le remplacement de l'ensemble du matériel, est retenue par le conseil.

10 - Travaux au cimetière

La concession de la famille Berthelot dont la tombe a été classée en état d'abandon a fait l'objet d'une demande de rachat. Cette cession obligerait la famille acquérante ou la municipalité à trouver une solution pour les reliques. Bernard Rohou rappelle que dans cette sépulture est inhumé un soldat tué à la guerre 1914/1918 et suggère de restaurer ce monument. Un devis sollicité auprès de l'entreprise L'HERMITE de Plussulien s'élève à la somme de 920€. Dans cette somme seraient aussi pris en compte le démontage et remontage de la stèle d'une tombe voisine à l'arrière de laquelle l'enduit et le mur d'enceinte du cimetière ont été détériorés et nécessitent à ce jour réparation.

Ce coût de 920€ est considéré excessif par le conseil qui propose de déposer les reliques dans un nouveau caveau, voire dans le caveau communal, ou encore de partager l'espace actuel occupé par cette concession.

La réflexion reste engagée et aucune réponse positive n'est apportée.

11 - Talus chemin des écoliers

L'aménagement du talus en bordure du chemin dit « des écoliers » est à nouveau abordé et plusieurs propositions sont avancées : bulbes, haie de petite taille, pelouse, c'est finalement la proposition de Françoise Caudal-Le Bars qui est retenue à savoir plantation de déco-rosiers.

12 - Limitation de vitesse à 30km/h

Vu la vitesse excessive à laquelle roulent quelques automobilistes sur les routes de Bochacoat et de Parc Bihan, Bernard Rohou propose d'y installer des panneaux limitatifs à 30km/H. Michel Menguy précise que de tels panneaux ne peuvent être posés que si la configuration de la route en question l'impose ce qui à priori ne semble pas être le cas. Aucune modification ne sera donc apportée pour l'instant.

13 - Cérémonie du 11 novembre

Rassemblement devant la mairie à 11H. Lecture d'une lettre de Poilu par Louise-Anne, appel des morts par Nathalie, lecture du message officiel par le maire puis dépôt de gerbe par 2 enfants du bourg. Sonnerie aux morts et Marseillaise seront également diffusées au cours de cette cérémonie.

14 - Elections des 6 – 13 décembre

Bureau de vote du 6 décembre :

8H – 10H / 12H-15H : Nathalie – Gilles – Maximilien

10H – 12H / 15H – 18H : Bernard – Michel LG – Françoise

Bureau de vote du 13 décembre :

8H – 10H / 12H – 15H : Eric – Christelle – Alain

10H – 12H / 15H – 18H : Bernard – Laurence - Kate

15 - Arbre de Noël

Des décorations de Noël seront à nouveau réalisées par les enfants de la commune. Il sera aussi fait l'acquisition de 2 cordons lumineux de 30m afin de réparer quelques guirlandes. L'installation des illuminations sera réalisée par l'entreprise Belliot et des conseillers municipaux, les réalisations des enfants par les employés communaux.

Le CCAS offrira une séance de cinéma aux enfants le samedi 5 décembre, séance qui sera suivie d'un goûter à la salle des fêtes. Le principe des tickets de piscine initié l'an dernier sera reconduit cette année mais limité à 5 entrées.

16 - Projet exploration minière

Monsieur Le Maire fait savoir que de plus en plus de personnes s'interrogent et l'interrogent sur le projet d'exploration minière. Il suggère d'organiser, à l'intention de la population de Plélauff, une réunion contradictoire à laquelle seraient conviés un représentant de la société Variscan et des représentants de collectifs opposés à ce projet, l'objectif étant d'aboutir à la transmission d'une information la plus objective qui soit.

Michel Menguy pense que l'organisation d'une telle réunion est de la responsabilité de la préfecture et suggère que contact soit pris avec cette dernière, suggestion retenue par le conseil municipal.

17 - Infos sur travaux routiers

Les travaux routiers sont en cours de réalisation, une méprise de l'entreprise Bertho qui a enrobé une route classée en tranche conditionnelle N°2 et pour laquelle aucun ordre de service n'a été délivré, a trouvé une issue favorable.

18 – Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulignée, la séance est levée à 23H10.